

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 02.10.2023

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Colle polyuréthane pour pare-brise**Numéro d'article :** 37731**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation****Utilisation recommandée :** Collage et scellement**Déconseillé :** Nous ne disposons pas encore d'informations sur les restrictions d'utilisation. Elles seront intégrées à ce document dès qu'elles seront disponibles.**Utilisation prévue :** Produits de finition automobile/Adhésifs, mastics**Fabricant/Fournisseur :**

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter :Département de la sécurité
des produits **Informations en cas d'urgence :**+49 70024112112 (CH)**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification CLP selon le règlement CE n° 1272/2008** Corrosion/
irritation cutanée Catégorie 2 Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Lésion oculaire/irritation Catégorie 2

Toxicité aiguë Inhalation Catégorie 4

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 (irritation respiratoire)

Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2

Éléments d'étiquette**Pictogrammes de danger :****Mot d'avertissement :**Danger

Mentions de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 :

Provoque une grave irritation des yeux H332 : Nocif
par inhalation

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par
inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H373 : Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
prolongée. **Conseils de prudence :**

P201 : Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 : Ne
pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs.

P264 : Se laver soigneusement le visage et les mains après manipulation.

P271 : Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. P280 : Porter des gants de
protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P284 : [En cas de
ventilation insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de
malaise. P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 : Traitement spécifique (voir les instructions correspondantes sur cette étiquette).

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut
confortablement respirer. P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte
et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Magasin fermé à clé.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. À
compter du 24 août 2023, toute utilisation industrielle ou professionnelle ne sera autorisée qu'après une formation
appropriée.

Autres dangers :

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de PBT ou vPvB en pourcentage $\geq 0,1$ %. Le produit ne
contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes en concentration $\geq 0,1$ %.

3- COMPOSANTE

Composant	Numéro de cas	CE n°	Numéro d'index	Classification des dangers selon CLP	Concentrati sur (poids pour cent, %)
Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	202-966-0	615-005-00-9	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2, H315, Lésion/irritation oculaire, catégorie 2, H319, Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317, Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4, H332, Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3, (Irritation des voies respiratoires), H335, Sensibilisation Respiratoire, Catégorie 1, H334, Cancérogénicité, Catégorie 2, H351, Toxicité spécifique pour certains organes cibles, (Exposition répétée), Catégorie 2, H373	0,05~0,1
noir de carbone	1333-86-4	215-609-9	-	Non classé	0~10
1,2 Cyclohexanedicarb acide oxylique, 1,2-ester diisononyle	166412-78-8	605-439-7	-	Non classé	10 à 20
Carbonate de calcium	471-34 1	207-439-9	-	Non classé	10 à 20
1,2-propanediol, polymère avec 1,1'-méthylènebis [isocyanatobenzène], 2-méthylloxirane et l'oxirane	103837-45-2	692-816-4	-	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2, H315, Sensibilisation cutanée Catégorie 1, H317, Yeux Dommages/irritations, catégorie 2, H319, toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4, H332, cible spécifique Toxicité organique (unique) Exposition), Catégorie 3, (Irritation respiratoire),	40~60

				H335, Toxicité spécifique pour certains organes cibles (répétée) Exposition), Catégorie 2, H373	
--	--	--	--	---	--

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

Une attention médicale immédiate est requise. Présentez cette fiche de données de sécurité (FDS) au médecin traitant.

Contact visuel : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin en cas d'inconfort.

Contact avec la peau : Retirez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez-vous abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes et consultez un médecin en cas de malaise.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation : Transporter la victime à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, lui administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes : Assurez-vous que le personnel médical est informé de la substance en cause. Prenez des précautions pour vous protéger et prévenir la propagation de la contamination.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une accumulation de substances dans le corps humain peut se produire et peut susciter des inquiétudes après une exposition professionnelle répétée ou à long terme.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire. Traiter de manière symptomatique. Les symptômes peuvent apparaître à retardement.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un moyen d'extinction adapté à la zone environnante.

Moyens d'extinction inappropriés : Il n'existe aucune restriction quant au type d'extincteur pouvant être utilisé. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange : Possibilité de formation de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux en cas d'incendie. Peut se dilater ou se décomposer de manière explosive sous l'effet de la chaleur ou d'un incendie.

Conseils aux pompiers :

Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome (homologué MSHA/NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection complet. Combattez l'incendie à distance, en vous protégeant adéquatement. Évitez l'eau d'extinction.

de la contamination des eaux de surface ou du système d' eaux souterraines.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d' urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle, ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela est possible en toute sécurité. Tout rejet dans l'environnement doit être évité. **Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :** Coupez la source de la fuite autant que possible. Conservez les fuites dans un endroit aéré.

Absorber le produit déversé avec du sable sec ou un absorbant inerte. En cas de déversement important, contenir le déversement par un endiguement.

Éliminer toute source d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et un équipement antidéflagrant.

Contenir le déversement, puis récupérer avec un aspirateur électrique ou par brosse humide et placer dans un récipient.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures de protection

La manipulation doit être effectuée dans un endroit bien ventilé.

Porter un équipement de protection approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de prévention des incendies

Tenir à l' écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. **Mesures visant à prévenir la production d'aérosols et de poussières**

Non applicable.

Conseils sur l'hygiène générale du travail Se laver les mains et le visage après utilisation. Changer immédiatement les vêtements contaminés. **Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités** Garder les récipients bien fermés.

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Conserver à l'écart des matières incompatibles et des récipients destinés aux denrées alimentaires.

Utilisations finales spécifiques

Outre l'utilisation mentionnée dans la section 1.2, d'autres utilisations finales spécifiques imprévues.

8 – CONTRÔLES DE L' EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	Pays/Région	Valeur limite - Huit heures		Valeur limite Court terme	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate 101-68-8	États-Unis - OSHA	-	-	0,02	0,2
	Corée du Sud	0,005	0,055	-	-
	Irlande	-	0,02	-	0,07
	Allemagne (AGS)	-	0,05	-	0,05
	Danemark	0,005	0,05	0,01	0,1
	Australie	-	-	-	-
	États-Unis - ACGIH	0,005	-	-	-
noir de carbone 1333-86-4	États-Unis - OSHA	-	3,5	-	-
	Corée du Sud	-	3,5	-	-
	Irlande	-	3,5	-	7
	France	-	3,5	-	-
	Danemark	-	3,5	-	7
	Australie	-	3	-	-
	États-Unis - ACGIH	-	3	-	-
Calcium carbonate 471-34-1	États-Unis-OSHA	-	15	-	-
	Lettonie	-	6	-	-
	Irlande	-	10	-	-
	France	-	10	-	-
	Canada-Québec	-	10	-	-
	Australie	-	10	-	-

Valeurs limites biologiques Aucune réglementation pertinente

Méthodes de surveillance

EN 14042 Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques.

Norme série GBZ/T 300 Détermination des substances toxiques dans l'air des lieux de travail.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composant	Route de exposition	DNEL pour les travailleurs			
		Effets aigus (locale)	Effets aigus (systémique)	Chronique effets (locaux)	Chronique effets (systémique)

diphénylméthane-4,4'-diisocyanate 101-68-8	Inhalation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	0,05 mg/m3	Aucune donnée disponible
	Oral	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Dermique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
noir de carbone 1333-86-4	Inhalation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	3,5; 2 mg/m3	1 à 2 mg/m3
	Oral	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Dermique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,2-Cyclohexanedi acide carboxylique , 1,2 - diisononyle ester 166412- 78-8	Inhalation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Oral	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Dermique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Calcium carbonate 471-34-1	Inhalation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	10 mg/m3
	Oral	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Dermique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,2-Propanediol, polymère avec 1,1'- méthylènebis [isocyanatobe nzène], 2 - méthyloxirane et l'oxirane 103837-45-2	Inhalation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Oral	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Dermique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) Aucune
information disponible **Contrôles d'ingénierie**

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Assurez-vous que les postes de lavage oculaire et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utilisez des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants.

Aménager une sortie de secours et une zone d' élimination des risques
nécessaires. **Équipement de protection individuelle Exigence générale**

Protection des yeuxDoit porter des lunettes de sécurité appropriées.

Protection des mains Doit porter des gants de protection chimique appropriés.

Protection respiratoire Doit porter un équipement de protection respiratoire individuel approprié.

Protection de la peau et du corps Doit porter des vêtements de protection chimique appropriés et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Coller
Odeur :	Légère odeur
Seuil olfactif	Aucune information
pH:	disponible Non applicable
Point de fusion/point de congélation (°C) :	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	> 35
Point d'éclair (coupelle fermée, °C)	Point d'éclair supérieur à 93 °C
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Non inflammable
Explosif supérieur/inférieur limites[%(v/v)]	Limite supérieure : Aucune information disponible. Limite inférieure :
pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune information disponible
Densité relative (eau = 1)	1,25~1,45
Solubilité (mg/L)	Insoluble dans l'eau
n coefficient de partage octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Viscosité cinématique (mm ² /s)	Sans objet
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant
Caractéristiques des particules	Non applicable

10– STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Le contact avec des substances incompatibles peut provoquer une décomposition ou d' autres réactions chimiques. **Stabilité chimique :** Stable dans des conditions de fonctionnement et de stockage appropriées. **Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune information disponible. **Conditions à éviter :** Matières incompatibles, chaleur, flamme et étincelle. **Matériaux incompatibles :** Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d' utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composant	Numéro de cas	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)	CL50 (inhalation, 4 h)
noir de carbone	1333-86-4	> 15 400 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)	Aucune information disponible
diphénylméthane e-4,4'- diisocyanate	101-68-8	9200 mg/kg (rat)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Calcium carbonate	471-34-1	6450 mg/kg (rat)	Aucune information disponible	Aucune information disponible

Cancérogénicité

IDENTIFIANT	Numéro de cas	Composant	CIRC	NTP
1	1333-86-4	noir de carbone	Catégorie 2B	Non répertorié
2	101-68-8	Diphénylméthane-4,4'- diisocyanate	Catégorie 3	Non répertorié
3	471-34-1	Carbonate de calcium	Non répertorié	Non répertorié
4	166412-78-8	1,2- Ester 1,2-diisononyle d'acide cyclohexanedicarboxylique	Non répertorié	Non répertorié
5	103837-45-2	1,2-propanediol, polymère avec 1,1'- méthylènebis[isocyanatobenzène], 2-méthylloxirane et oxirane	Non répertorié	Non répertorié

Autres Mastic PU

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée (catégorie 2) **Lésions oculaires**

graves/irritation oculaire Provoque une grave irritation des yeux (catégorie 2) **Sensibilisation**

cutanée Peut provoquer une réaction allergique cutanée (catégorie 1)

sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation (catégorie 1)

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis **STOT exposition unique** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires (catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)) **STOT exposition répétée** Peut causer des dommages aux organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées (catégorie 2)

Risque d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis **Mutagenicité des cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis **Toxicité pour la reproduction (supplémentaire)** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique aiguë

Composant	Numéro de cas	Poisson	crustacés	Algues
noir de carbone	1333-86-4	CL50: >1000 mg/L (96h)(Poisson)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
1,2 - Ester 1,2-diisononyle de l'acide cyclohexanedicarboxylique	166412-78-8	CL50: >100 mg/L (96h)(Poisson)	CE50: >100 mg/L (48h)(Crustacés)	Aucune information disponible
Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	CL50: 1000 mg/L (96h)(Poisson)	Aucune information disponible	Aucune information disponible

Toxicité aquatique chronique Aucune information disponible **Persistance et dégradabilité**

Composant	Numéro de cas	Persistance (eau/sol)	Persistance (air)
Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	Faible (demi-vie = 1 jour)	Faible (demi-vie = 0,24 jours)

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Numéro de cas	Bioaccumulable potentiel	commentaires
Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	Faible	FBC=15

Mobilité dans le sol

Composant	Numéro de cas	Mobilité dans le sol	Sol organique Eau carbonée Coefficient de partitionnement (Koc)
Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	Faible	376200

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Numéro de cas	Aux résultats de l'évaluation PBT et vPvB (selon
-----------	---------------	--

		(au (CE) n° 2015/830)
Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	101-68-8	Non PBT/vPvB
noir de carbone	1333-86-4	Non PBT/vPvB
1,2-Ester 1,2-diisononyl de l'acide cyclohexanedicarboxylique	166412-78-8	Non PBT/vPvB
Carbonate de calcium	471-34-1	Non applicable
1,2-propanediol, polymère avec 1,1'-méthylènebis [isocyanatobenzène], 2-méthyloxirane et oxirane	103837-45-2	Informations insuffisantes, temporairement impossible à évaluer

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Considérations relatives à l'élimination

Déchets chimiques Avant l'élimination, il convient de se référer aux lois et réglementations nationales et locales en vigueur.. Il est recommandé d' utiliser l' élimination par incinération.

Contaminé Emballage : Les contenants vides peuvent encore présenter un risque chimique. Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation. Retourner au fournisseur pour recyclage si possible.

Recommandations d'élimination Se référer à la section Déchets chimiques et emballages contaminés.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Étiquette et marque

Étiquette de transport Non applicable

CODE IMDG Non réglementé pour le transport de marchandises dangereuses. **OACI/**

IATA-DGR Non réglementé pour le transport de marchandises dangereuses. **ONU-ADR**

Non réglementé pour le transport de marchandises dangereuses.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire international des produits chimiques

composant	C inventaire	TSCA	DSL	IECSC	NZIoC	PICCS	KECI	AIIC	ENCS
iphénylméthane-4,4'-isocyanate	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
noir de carbone	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
, 2-cyclohexanédiqué acide rboxylique, , 2-diisononyle ster	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓
l'aluminium carbonate	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
, 2-ropanediol, polymère avec , 1'-éthylènebis[est cyanatobenzène], 2-éthylloxirane nd oxirane	×	✓	×	×	×	×	×	✓	×

【Inventaire CE】 Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes 【TSCA】

Inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques 【DSL】 Liste intérieure des substances du Canada

【IECSC】 Inventaire chinois des substances chimiques existantes 【NZIoC

】 Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande

【PICCS】 Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines 【KECI】

Inventaire des produits chimiques existants en Corée

【AIIC】 Australie. Inventaire des produits chimiques industriels (AIIC) 【ENCS】

Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles

Inventaire européen des produits chimiques

composant	UN	B	C	D	E	F	G
iphénylméthane- , 4'-diisocyanate	×	×	√	√	√	√	×
noir de carbone	×	×	×	√	√	√	×
, 2- boîte de cyclohexanedicar acide lique, 1,2- ester d'isononyle	×	×	×	√	√	×	×
carbonate d'aluminium	×	×	×	√	√	×	×
, 2-propanediol, polymère avec 1,1'- éthylènebis[isocyanate tobenzène], 2- éthoxyirane et xirane	×	×	×	×	×	×	×

【UN】 Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation en vertu du règlement REACH de l'UE

【B】 Substances nécessitant une autorisation en vertu du règlement REACH de l'UE 【C】 Substances soumises

à des restrictions dans le cadre du règlement REACH de l'UE 【D】 Substances pré-enregistrées dans le cadre du

règlement REACH de l'UE 【E】 Substances enregistrées dans le cadre du règlement REACH de l'UE 【F】

Évaluation des substances – CoRAP dans le cadre du règlement REACH de l'UE

【G】 Liste des substances prioritaires dans le cadre de la politique de l'eau de l'UE (Directive 2455/2001/CE) «

√ » Indique que la substance est incluse dans la réglementation « × » Qu'aucune donnée n'est incluse dans la réglementation

16-AUTRES

Référence

[1]IPCS : Les fiches internationales de sécurité chimique (ICSC), site

Web : <http://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.home> . [2]CIRC, site web:

<http://www.iarc.fr/> .

[3]OCDE : Le portail mondial d'information sur les substances chimiques, site Web :

http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request_locale=fr .

[4]CAMEO Chemicals, site Web : <http://cameochemicals.noaa.gov/search/simple> .

[5]NLM:ChemIDplus, site Web : <http://chem.sis.nlm.nih.gov/chemidplus/chemidlite.jsp> .

[6]EPA : Système intégré d'information sur les risques, site Web : <http://cfpub.epa.gov/iris/> .

[7]Département des Transports des États-Unis : ERG, site Web : <http://www.phmsa.dot.gov/hazmat/library/erg> .

[8]Allemagne GESTIS-base de données sur les substances dangereuses, site Web : <http://gestis-en.itrust.de/> .

Abréviations et acronymes CAS –

Chemical Abstracts Service

CMR - Cancérogènes, mutagènes ou substances toxiques pour la reproduction

PC-STEL - Limite d'exposition à court terme

PC-TWA - Moyenne pondérée dans le

temps DNEL - Niveau dérivé sans effet

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer EPR

- Équipement de protection respiratoire

PNEC – Concentration prédite sans effet

CL50 – Concentration létale à 50 %

DL50 - Dose létale 50 %

NOEC - Concentration sans effet observé CE50 - Concentration efficace

à 50 % PBT - Persistant, bioaccumulable, toxique POW - Coefficient de

partage octanol:eau BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) vPvB -

Très persistant, très bioaccumulable IMDG-CODE - Code maritime

international des marchandises dangereuses

OACI/IATA - Organisation de l'aviation civile internationale/Association du transport aérien international ONU - Les Nations Unies

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux NFPA -

Association nationale de protection contre les incendies

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.